



CHAPITRE 3

ENTRAÎNEURS

3. Entraîneurs

3.1 Date d'accréditation, prérequis et obligations

- A. Tout candidat entraîneur-chef ou entraîneur-adjoint de classe simple lettre doit être âgé d'au moins 16 ans et doit être accrédité avant le **31 décembre** de chaque année, de la qualification requise selon la division et la classe, faute de quoi, il ne peut agir comme entraîneur jusqu'à l'obtention de son accréditation.
- B. Tout candidat, entraîneur-chef ou entraîneur-adjoint de classe triple et double lettre, doit être âgé d'au moins 18 ans et doit être accrédité avant le **31 décembre** de chaque année, de la qualification requise selon la division et la classe, faute de quoi, il ne peut agir comme entraîneur jusqu'à l'obtention de son accréditation.
- C. Pour être admissible à signer le formulaire Composition officielle d'équipe, tous les entraîneurs-chefs et les entraîneurs-adjoints doivent être accrédités du niveau requis selon leur(s) division(s) et classe(s).
- D. Pour toute équipe triple et double lettre, un minimum de deux (2) entraîneurs doit obligatoirement signer un formulaire Composition officielle d'équipe soit, un (1) à titre d'entraîneur-chef et un (1) à titre d'entraîneur-adjoint.

3.2 Qualifications requises

- A. Tous les entraîneurs-chef, les premiers adjoints ainsi que les autres adjoints doivent se conformer au tableau de qualifications ci-dessous.
- B. Si vous détenez votre qualification Entraîneur 1 -initiation et/ou Entraîneur 2 - récréation, celles-ci demeurent valides et vous n'avez donc pas à suivre les formations.

QUALIFICATIONS REQUISES M11 (ATOME), M13 (PEE-WEE), M15 (BANTAM), M18 (MIDGET) SIMPLE LETTRE M14 (BENJAMIN D3-D4), M16 (CADET D3-D4), M18 (JUVÉNILE D3-D4)			
Division/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
M11 (Atome) A-B-C M13 (Pee-wee) A-B-C M15 (Bantam) A-B M18 (Midget) A-B M14 (Benjamin D3-D4) M16 (Cadet D3-D4) M18 (Juvénile D3-D4)	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur 2 - Récréation	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation HU-Entraîneur ½ (en ligne) 3. (Recommandé) Formation Entraîneur 2 - Récréation	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. (Recommandé) Formation HU-Entraîneur ½ (en ligne) 3. (Recommandé) Formation Entraîneur 2 - Récréation

QUALIFICATIONS REQUISES JUNIOR A-B ET SENIOR A-B SIMPLE LETTRE			
Division/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
Junior A-B Senior A-B	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur 2 - Récréation	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation module HU-Entraîneur ½ (en ligne) 3. (Recommandé) Formation Entraîneur 2 - Récréation	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. (Recommandé) Formation HU-Entraîneur ½ (en ligne) 3. (Recommandé) Formation Entraîneur 2 - Récréation

QUALIFICATIONS REQUISES M11 (ATOME) AA-BB DOUBLE LETTRE			
Divisions/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
M11 (Atome) AA-BB	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur 2 - Récréation

QUALIFICATIONS REQUISES M13 (PEE-WEE) AA-BB, M15 (BANTAM) BB, M14 (BENJAMIN D1-D2)

Divisions/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
M13 (Pee-wee) AA-BB M15 (Bantam) BB M14 (Benjamin D1-D2)	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1 3. Formation Entraîneur (Profil d'enseignement mise en échec 1)	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur 2 - Récréation

QUALIFICATIONS REQUISES M15 (BANTAM) AA, M16 (CADET D1-D2)

Divisions/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
M15 (Bantam) AA M16 (Cadet D1-D2)	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1 3. Formation Entraîneur (Profil d'enseignement mise en échec 2)	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur 2 - Récréation

QUALIFICATIONS REQUISES M18 (MIDGET) AA, M18 (JUVÉNILE D1-D2), COLLÉGIAL D2

Divisions/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
M18 (Midget) AA M18 (Juvénile D1-D2) Collégial D2	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur 2 - Récréation

QUALIFICATIONS REQUISES M18 (MIDGET) BB DOUBLE LETTRE

Divisions/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
M18 (Midget) BB	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur 2 - Récréation

QUALIFICATIONS REQUISES JUNIOR AA-SENIOR AA DOUBLE LETTRE

Divisions/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
Junior AA Senior AA	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur 2 récréation 3. (Recommandé) Formation Entraîneur - Compétition 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur 2 - Récréation

QUALIFICATIONS REQUISES M13 (PEE-WEE) AAA RELÈVE, M13 (PEE-WEE) AAA			
Divisions/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
M13 (Pee-wee) AAA Relève	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1 3. Formation Entraîneur (Profil d'enseignement mise en échec 1) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur - Compétition 1 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur 2 - Récréation 3. (Recommandé) Formation Entraîneur - Compétition 1
M13 (Pee-wee) AAA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur Haute performance 1 3. Formation Entraîneur (Profil d'enseignement mise en échec 1) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur - Compétition 1 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur - Compétition 1

QUALIFICATIONS REQUISES M15 (BANTAM) AAA, M15 (BANTAM) AAA RELÈVE M17 (MIDGET ESPOIR), M18 (MIDGET) AAA			
Divisions/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
M15 (Bantam) AAA M15 (Bantam) AAA Relève	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur Haute performance 1 3. Formation Entraîneur (Profil d'enseignement mise en échec 2) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur Haute performance 1 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur - Compétition 1 3. (Recommandé) Formation Entraîneur Haute performance 1
M17 (Midget) Espoir M18 (Midget) AAA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur Haute performance 1 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur Haute performance 1 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur Haute performance 1

QUALIFICATIONS REQUISES COLLÉGIAL D1 MASCULIN			
Divisions/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
Collégial D1	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur Haute performance 1 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur Haute performance 1 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. (Recommandé) Formation Entraîneur Haute performance 1 3. Minimum requis Formation Entraîneur - Compétition 1

QUALIFICATIONS REQUISES UNIVERSITAIRE MASCULIN-LHJAAAQ-LHJMQ			
Divisions/classes	Entraîneur-chef	1 ^{er} Entraîneur-adjoint	Autres entraîneurs-adjoints
LHJMQ LHJAAAQ Universitaire masculin	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur Haute performance 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Formation Entraîneur Haute performance 1	1. Formation Respect et Sport (en ligne) 2. Minimum requis Formation Entraîneur - Compétition 1 3. (Recommandé) Formation Entraîneur Haute performance 1

Note : La compétence Haute performance 1 (HP1) certifiée est valide pour une durée de 5 ans.

3.3 Vérification et validation de certification

- A. Chaque entraîneur ayant complété ses étapes de formation doit être inscrit dans le système d'enregistrement de Hockey Canada (HCR).
- B. La vérification d'une qualification d'un entraîneur se fait par l'entremise du système d'enregistrement de Hockey Canada (HCR).

Note : Depuis septembre 2012, il n'y a plus de carte d'entraîneur émise par Hockey Québec ou par les régions. Les compétences peuvent être consultées dans l'espace casier de Hockey Canada.

3.4 Possibilité de diriger plusieurs équipes

Un entraîneur-chef ou adjoint peut être inscrit sur un maximum de deux (2) formulaires Composition officielle d'équipe. Le niveau de certification doit cependant être respecté en tout temps.

3.5 Remplacement d'un entraîneur

Si l'entraîneur accrédité est absent pour un maximum de cinq (5) matchs consécutifs, peu importe la raison, et que l'entraîneur-adjoint est responsable de l'équipe pour le match ou les matchs, la règle d'accréditation obligatoire ne s'applique pas, à la condition qu'il respecte les exigences de l'article 3.2. Pour des cas de force majeure, une permission temporaire peut être accordée par l'entraîneur-chef régional ou provincial avec ratification du Conseil d'administration concerné. Une telle permission sera valable pour la saison en cours seulement. Elle ne pourra pas être renouvelée pour une ou des saisons subséquentes. En situation d'urgence, si un ou des entraîneurs accrédités sont absents, ils peuvent être remplacés par tout autre entraîneur accrédité et la règle d'accréditation obligatoire ne s'applique pas.

3.6 Préposé à la santé et sécurité

- A. Accréditation d'un membre de Hockey Québec
Tout membre de Hockey Québec doit être âgé d'au moins 16 ans, peut être accrédité comme préposé à la santé et sécurité au hockey.
Un candidat qui veut s'inscrire comme préposé à la santé et sécurité doit se conformer à la réglementation de Hockey Québec, de la région, de l'organisation ou l'association dont il relève.
- B. Réglementation pour une équipe
Une équipe doit avoir, parmi son personnel d'encadrement, un préposé à la santé et sécurité au hockey. La personne détenant la qualification de préposé à la santé et à la sécurité (PSSH) au hockey doit obligatoirement faire partie du personnel qui agit au niveau de l'équipe derrière le banc lors d'un match.
- C. Conformité d'une équipe et le non-respect de la réglementation
Une équipe qui ne se conforme pas à la réglementation au **31 décembre** de l'année en cours ne pourra plus, au **1^{er} janvier** de la saison en cours, participer à toute activité sanctionnée par Hockey Québec. (En cas de force majeure ou de situation d'urgence, l'article 3.5 pourra s'appliquer).
- D. L'accréditation comme préposé à la santé et sécurité est valide tant que la personne est membre de Hockey Québec.

3.7 Port du casque protecteur

Il est obligatoire que toute personne, entraîneur-chef, entraîneur-adjoint, animateur, accompagnateur ou autre intervenant œuvrant lors d'un entraînement sur glace, lors d'une formation sur glace ou d'une activité sur glace avec des joueurs et/ou des entraîneurs sous la juridiction de Hockey Québec, porte le casque protecteur certifié par l'ACNOR avec la mentonnière dûment attachée. À défaut d'être conforme, la personne décrite au paragraphe précédent ne pourra pas prendre part aux activités sur glace. Une suspension pourra être imposée par l'instance de qui elle relève.

3.8 Clause grand-père

Pour les entraîneurs qui détiennent l'ancien niveau avancé 1 (2A et 3A) ou le niveau Haute performance 1 (HP1) et qui veulent être entraîneur au niveau simple lettre et/ou double lettre, la clause « Grand-père » s'applique aussi. Seule la mise à niveau par la formation en ligne du module Respect et Sport **et une demande d'accréditation spéciale à Hockey Québec sont nécessaires.**

3.9 Respect et Sport

Tous les membres enregistrés dans le système HCR faisant partie des catégories suivantes doivent obligatoirement suivre la formation en ligne Respect et Sport afin d'obtenir leur accréditation :

- Tous les entraîneurs initiation
- Tous les entraîneurs récréation
- Tous les entraîneurs introduction à la compétition 1
- Tous les préposés à la santé et sécurité
- Tous les entraîneurs Haute performance 1 (HP1)
- Tous les personnels de banc

3.10 Personnel de banc (HCR)

Mis à part l'entraîneur-chef et les entraîneurs-adjoints identifiés dans le système HCR comme faisant partie du « groupe entraîneurs », une équipe ne peut avoir plus de trois (3) préposés identifiés dans le système HCR comme « personnel de banc ».

3.11 Règle de deux (2) à l'aréna

La règle de deux (2) est un outil des plus précieux que les entraîneurs et/ou personnel de banc doivent utiliser dans le contexte d'une rencontre avec un joueur à l'aréna. Cette règle a pour but de protéger autant les joueurs que les entraîneurs et/ou personnel de banc en fonction des situations potentiellement vulnérables en veillant à ce que plus d'un adulte soit présent lors de la rencontre tenue à l'aréna.

Un entraîneur et/ou personnel de banc qui désire rencontrer un joueur à l'aréna doit se conformer à la procédure suivante :

- La règle de deux (2) nécessite toujours qu'au moins deux (2) entraîneurs et/ou personnel de banc soient présents lors d'une rencontre avec **tous les joueurs, particulièrement les joueurs d'âge mineur**, lorsque la situation peut résulter à un potentiel de vulnérabilité.
- Cela signifie que toute rencontre face à face entre une personne en autorité (entraîneur et/ou personnel de banc) et un joueur participant d'âge mineur doit se tenir de façon que la deuxième (2^e) personne en autorité puisse entendre et voir la discussion, à l'exception des urgences médicales.
- Une des personnes (entraîneur et/ou personnel de banc) en autorité doit également être du même sexe que le joueur d'âge mineur.

Lors de circonstances où le deuxième (2^e) entraîneur et/ou personnel de banc en autorité n'est pas disponible, une deuxième (2^e) personne, bénévole, parent ou adulte ayant passé le processus de vérification judiciaire pourra être présent.